

Canton de Vaud
Département de l'intérieur
Monsieur Eric GOLAZ
Chargé de missions et
Délégué aux affaires religieuses
Château cantonal
1014 LAUSANNE

Sous pli simple et courriel

Lausanne, le 31 octobre 2013

U:\1\politique_economique\consultations\2013\POL1317_amende_ordre\POL1352_amende_or

dre.docx/

NOL

Nouvelle loi vaudoise sur les amendes d'ordre (LVAO) - Consultation

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 18 septembre 2013, relatif à la procédure de consultation portant sur l'objet mentionné en titre, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

1. Remarques générales

Le Conseil d'Etat propose d'élargir l'application du système des amendes d'ordre et, en dehors des cas tombant sous le coup de la loi fédérale sur la circulation routière, d'en faire une procédure à disposition des communes.

Ces dernières auront la possibilité d'introduire cette procédure dans leur règlement de police, soumis à la validation du Département en charge des relations avec les communes. La procédure ne s'appliquera qu'à des contraventions dites d'importances mineures, soit les violations des prescriptions en matière de déchets, les petites incivilités et les faits de mendicités.

Le montant maximum de l'amende d'ordre est de CHF 300.-, sans tenir compte des antécédents, ni de la situation personnelle du contrevenant.

2. Remarques spécifiques

Le système mis en place tend à donner aux communes qui le désirent une nouvelle forme de compétence pénale, avec à la clé une simplification de procédure. Il est évident que nous ne pouvons que saluer une procédure simplifiée, rapide et efficace pour les parties prenantes.

L'exposé des motifs ne traitant pas de ce point, nous attirons votre attention sur l'encaissement des amendes d'ordre. En effet, il conviendrait que l'autorité ayant verbalisé le contrevenant encaisse les montants de l'amende, même si ce dernier recourt auprès d'une instance supérieure.

* *
*

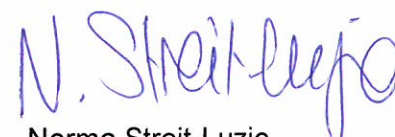
En conclusion, la CVCI se déclare favorable à la nouvelle loi vaudoise sur les amendes d'ordre eu égard aux éléments susmentionnés.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE



Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint



Norma Streit-Luzio
Sous-directrice